

Le Règlement du RAID TROPHEE PICARD 2007

- ❶ **Article 1** : Organisation : Le "Raid Trophée Picard" est organisé par l'association 1901 des "Cols Verts" sous l'égide de l'Ufolep
- ❷ **Article 2.1** : Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement. **2.2** Le raid Trophée Picard se déroule dans le respect des règlements visant à la protection de l'environnement **2.3** L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre des équipiers, appliquant la règle des premiers inscrits.
- ❸ **Article 3.1** : **Les droits d'inscription s'élèvent à 50€ par concurrent pour les parcours Extrême et Découverte et 12€ par randonneurs sur le parcours Rando.** Ils comprennent: L'inscription, la location des embarcations, pagaies et gilets, la sécurité, la cartographie et l'encadrement pendant l'épreuve. L'inscription de l'équipe est officielle dès réception du formulaire d'engagement accompagné du versement des droits d'inscription au comité de course : **Cols Verts 4 rue Crinon BP 90184 80204 Péronne cedex . 6€** par randonneur inscrit seront reversés au club service du Lions club de Péronne Santerre Vermandois pour financer une de leurs actions humanitaire.. **3.2** L'organisation a une police d'assurance Responsabilité civile organisateur auprès de l'Ufolep ou de la FFCO, conformément à la législation en vigueur. La responsabilité de l'organisateur, ne saurait, en aucun cas, être recherchée en cas de vol ou perte de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit, confié à sa garde, transporté dans ses véhicules ou déposé dans ses locaux. **3.3** Assurance obligatoire pour les participants. Tout participant devra posséder une assurance responsabilité civile individuelle et une assurance individuelle accident (en cas de dommages causés à soi-même)
- ❹ **Article 4.1** : pour tout équipier de moins de 18 ans, une autorisation parentale sera exigée. **4.2** Chaque équipe nomme un capitaine responsable de l'équipe qui sera l'interlocuteur auprès de l'Organisation. Par le seul fait de s'inscrire, tout membre de l'équipe atteste savoir nager 25m et présenter une aptitude à l'immersion. Les participants s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause. Ils dégagent par avance l'Organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui doit être scrupuleusement respecté.. Une voie publique doit être considérée comme un obstacle naturel et nécessite l'arrêt total des participants avant toute traversée.
- ❺ **Article 5.1** : L'assistance sur les parcours est interdite et sera sanctionnée par l'exclusion de l'équipe. **5.2** Tout concurrent doit avoir en sa possession le jour de l'épreuve, un certificat médical daté de moins de un an de non contre indication à la pratique du VTT, de la course à pied, du canoë kayak, du passage de corde (rappel), et un brevet de 25m nage libre. **5.3** L'organisation se réserve le droit de stopper un concurrent pendant l'épreuve sur avis du médecin de l'épreuve.
- ❻ **Article 6** : **L'équipement** **6.1** toute équipe doit se munir de l'équipement nécessaire à la pratique de la compétition multisport, à l'exception de celui fournit par l'organisation (canoës, gilet, pagaies). **6.2 Matériel obligatoire par équipier : 1VTT et 1 casque VTT (le port du casque est obligatoire), 1 vêtement de pluie, 1 polaire, des barres énergétiques, 1 gourde, 1 boussole, 1 trousse de secours, 1 couverture de survie, une lampe frontale , un téléphone portable par équipe** **6.3** L'Organisation ne réparera pas vos VTT. Nous vous conseillons de prévoir au minimum avec vous le matériel nécessaire à la réparation et à l'entretien des VTT. **6.4** Un poste de ravitaillement en eau uniquement sera installé sur le parcours.
- ❼ **Article 7** : **La Course** : La totalité des équipes part jusque la fin d'après midi .Principe : c'est un raid multisports associant la course à pied, le VTT, le canoë, les techniques d'orientation, de passage de corde. 3 parcours ont été définis : Parcours Découverte réservé aux concurrents désirant découvrir le Raid multisports , un parcours Extrême beaucoup plus long réservé à une élite de sportifs confirmés et un parcours Rando réservé aux marcheurs ou accompagnants (certificat médical obligatoire) Le parcours se déroule en grand partie en milieu naturel (chemins, rivières, marais, forêts). Le principe est simple, entre le point de départ et le point d'arrivée des Points de Contrôles (PC) (ou balises) obligatoires et facultatifs où les équipes doivent passer et pointer leur carte de pointage. Pour des raisons de sécurité ou de respect de l'environnement, des portions de parcours obligatoires et des zones interdites seront indiquées. Le non respect des ces principes sera sanctionné par des pénalités en nombre de balises et en temps voire en exclusion de la course. Le règlement définitif de la course vous sera dévoilé au briefing d'avant course. Le parcours est réalisé en équipe unie. Toute équipe éclatée ne fera pas partie du classement final.
- ❽ **Article 8** : **Le classement est établi à l'arrivée de la course en fonction du nombre de balises qui seront trouvées et pointées** sur le carton de pointage : La première équipe sera celle qui aura pointé le plus de balises (déduction faite des pénalités). A nombre de balises égales, le temps de course départagera les ex-aequo. Les pénalités (balises obligatoires non pointées, erreurs de pointage sur carton, dépassement d'horaires, sanctions,...) seront transformées en nombre de balises.. Le Chronométrage : Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes. Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de l'équipe, majoré de pénalisations ou bonifications éventuelles. **8.3** Il sera établi les classements suivants pour les parcours Extrême et Découverte, un classement masculin, féminin, et mixte.
- Art. 9** : **Le raid est inscrit au challenge Latitude Sport** : les 2 parcours pourront comptabiliser pour le classement